

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 15 AVRIL 2016 Feuillet 2016-006

L'an 2016, le 15 AVRIL, à vingt heures trente,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 08 avril, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine SOUVAY,  
Maire.

**Membres Présents:** SOUVAY Christine - VINEL Jean-Paul - FERRY Régis -  
CHRISMENT Stéphane - GRANDJEAN Marcelle - MATHIEU Nathalie - MARTIN  
Stéphane - FESCIA Grégory - MANGIN Doriane - HANZO Stéphanie - HERMANN  
Alain - ORBAN Jean-Louis - HEMARD Sandrine

**Membres absents excusés :**

-Mme Véronique PHILIPPE a donné pouvoir de voter en son nom à Mme Doriane  
MANGIN  
- M. VAIREL Pierre-Alexandre

Conformément à l'article L2121.15, Mme MANGIN Doriane a été nommée secrétaire de  
séance. Le procès-verbal de la réunion du 29 mars, l'ordre du jour de la présente réunion  
sont adoptés à l'unanimité.

### 09/2016 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, par 3 voix contre et 10 voix pour, comme suit le compte  
administratif 2015

Section d'exploitation :

.Dépenses	613 770,03 €
.Recettes	694 602,64 €
Excédent de l'exercice	80 832,61 €
Excédent n-1	920 885,72 €
<b>Soit un excédent total de</b>	<b>1 001 718,33 €</b>

Section d'investissement :

.Dépenses	253 258,74 €	Restes à réaliser
.Recettes	79 984,01 €	836 476,58 €
Déficit de l'exercice	173 274,73 €	67 021,80 €
Déficit n-1	9 183,39 €	
<b>Soit un déficit total de</b>	<b>182 458,12 €</b>	

Le Maire ne prend pas part au vote

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 15 AVRIL 2016

### 10/2016 AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DE LA COMMUNE

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde déficitaire de la section d'investissement de 182 458,12 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 1 001 718,33 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 836 476,58 €
- En recettes pour un montant de 67 021,80 €

Le besoin de la section d'investissement est estimé à 951 912,90 € (67021,80-836476,58-182458,12)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 3 voix contre et 11 voix pour,

-DECIDE d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

Ligne D001 : Solde déficitaire d'investissement reporté : 182 458,12 €

Article 1068 : 951 912,90 €

Ligne R002 : Excédent de fonctionnement reporté de 49 805,43 €

### 11/2016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, par 3 voix contre et 11 voix pour, le compte de gestion 2015 de la commune établi par le Trésorier.

### 12/2016 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, comme suit le compte administratif 2015

Section d'exploitation :

.Dépenses	104 216,86 €
.Recettes	88 149,63 €
Déficit de l'exercice	16 067,23 €
Excédent n-1	22 071,74 €
<b>Soit un excédent total de</b>	<b>6 004,51 €</b>

Section d'investissement :

.Dépenses	20 866,57 €	Restes à réaliser
.Recettes	35 890,00 €	NEANT
Excédent de l'exercice	15 023,43 €	NEANT
Excédent n-1	141 017,67 €	
<b>Soit un excédent total de</b>	<b>156 041,10 €</b>	

Le Maire ne prend pas part au vote

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 15 AVRIL 2016 Feuillet 2016-007

### 13/2016 AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 156 041,10 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 6 004,51 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de NEANT
- En recettes pour un montant de NEANT

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'affecter le résultat 2015 de la façon suivante :

Ligne R001 : Solde excédentaire d'investissement reporté : 156 041,10 €

Ligne R002 : excédent de fonctionnement reporté de 6 004,51 €

### 14/2016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 de l'assainissement établi par le Trésorier.

### 15/2016 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA FORET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, comme suit le compte administratif 2015

Section d'exploitation :

.Dépenses	65 778,91 €
.Recettes	50 002,33 €
Déficit de l'exercice	15 776.58 €
Excédent n-1	39 985.13€
<b>Soit un excédent total de</b>	<b>24 208,55 €</b>

Section d'investissement :

.Dépenses	3 801.36 €	Restes à réaliser
.Recettes	8 358,09 €	NEANT
Excédent de l'exercice	4 556,73 €	NEANT
Déficit n-1	8 358,09 €	
<b>Soit un déficit total de</b>	<b>3 801,36 €</b>	

Le Maire ne prend pas part au vote

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 15 AVRIL 2016

### 16/2016 AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DE LA FORET

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde déficitaire de la section d'investissement de 3 801,36 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 24 208,55 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de NEANT
- En recettes pour un montant de NEANT

Le besoin de la section d'investissement est estimé à 3 801,36 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'affecter le résultat 2015 de la façon suivante :

.Ligne R002 : excédent de fonctionnement reporté de 20 407,19 €

.Article 1068 : 3 801,36 €

.Ligne D001 : déficit d'investissement reporté de 3 801.36 €

### 17/2016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA FORET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 de la forêt établi par le Trésorier.

### 18/2016 PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Par courrier en date du 31 mars 2016, le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif a fixé à 80 € le montant de la participation syndicale budgétaire de la commune pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire la somme de 80 € qui sera prélevée à l'article 6554 du budget primitif 2016.

### 19/2016 PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LES VOSGES

Par courrier en date du 24 mars 2016, le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges a fixé à 576,56 € le montant de la participation syndicale budgétaire de la commune pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire la somme de 576,56 € qui sera prélevée à l'article 6554 du budget primitif 2016.

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 15 AVRIL 2016 Feuillet 2016-008

### 20/2016 ALLOCATION DE SUBVENTIONS 2016

Le Conseil municipal, par 1 voix contre, 1 abstention, 12 voix pour, décide d'allouer pour l'année 2016 les subventions suivantes :

DESIGNATION	SOMMES ALLOUEES
ADMR	140,00 €
Amicale des Donneurs de Sang bénévoles des 3 Vallées	40,00 €
Amicale des Amis de l'École	842,00 €
Aydoilles Tonic	402,00 €
Club de Pétanque	404,00 €
Club LAMA	254,00 €
Croix Rouge	40,00 €
Danse Harmonie	234,00 €
Société de Pêche	211,00 €
USEP	250,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2016.

### 21/2016 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des taxes locales pour 2016 comme suit :

Taux de taxe d'habitation : 10,60 %

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 12,01 %

Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 28,89 %

### 22/2016 SUBVENTIONS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES 2015/2016

Madame le Maire explique au conseil municipal que Mme Christine CLEMENT-DEMANGE, professeur des écoles de la classe de CM1-CM2, Mme Anne KLINGER de la classe de CE2-CM1 et Mme Paola GRENOT de la classe de CP-CE1 ont sollicité une subvention de la commune pour financer une partie des voyages scolaires avec nuitée qui se dérouleront sur 2 jours, du 2 au 3 juin 2016 à Strasbourg pour la classe de Mme CLEMENT-DEMANGE, et du 28 au 29 avril 2016 à Fresse-sur-Moselle pour les classes de Mmes KLINGER et GRENOT.

Considérant qu'il s'agit d'un voyage de fin de cycle scolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE d'allouer une subvention de 40 € par enfant uniquement au profit des élèves en CM1 et CM2 (soit 30 x 40 € = 1 200 €)

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2016.

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 15 AVRIL 2016

### 23/2016 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET FIXATION DU TARIF DE REDEVANCES DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES AVEC « LE FUME DES VOSGES »

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la société « Le Fumé des Vosges » gérée par Mme LAPOIRIE-CLAUDE Stéphanie, s'installe tous les mercredis matin sur le parking de la salle des fêtes rue du Chaudfour à Aydoilles pour y vendre de la viande. Elle précise que cette entreprise souhaite utiliser la prise électrique extérieure de la salle pour brancher son camion et demande donc aux élus de définir une redevance qui lui sera facturée trimestriellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise « Le Fumé des Vosges » gérée par Mme LAPOIRIE-CLAUDE Stéphanie.

-Autorise Madame le Maire à facturer trimestriellement la redevance de 10 € TTC/mois à l'entreprise

### 24/2016 VENTE D'UN LOT DE BOIS FACONNE

Monsieur CHRISMENT Stéphane, Adjoint au Maire, explique au conseil municipal que les employés communaux ont nettoyé les abords du ruisseau de la rue de la Grand'Cour. Par conséquent il propose aux élus que ces 60 stères environ de bois d'aulne soient vendus au prix de 25 € TTC le stère, non livré, aux personnes qui en feraient la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide de vendre le stère de bois façonné non livré à 25 € TTC aux personnes qui en feraient la demande.

### 25/2016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA FORET

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la forêt comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes 93 195,19 €

#### Section d'investissement :

Dépenses et Recettes 10 601,36 €

### 26/2016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, par 3 voix contre et 11 voix pour, le budget primitif 2016 de la commune comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes 719 792,36 €

#### Section d'investissement :

Dépenses et Recettes 1 393 245,78€

27/2016 EQUILIBRE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Par référence à la délibération du 17 mai 1994 et conformément à l'article 132.5 du Code des Communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DEDIDE de solliciter une participation financière du budget de la commune de 40 324,65 €

28/2016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes 113 168,44 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes 191 932,61 €

29/2016 REMPLACEMENT DE NATHALIE MATHIEU DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES « VIE SCOLAIRE » ET « COMMUNICATION, ASSOCIATIONS, JEUNESSE ET SPORTS »

Madame le Maire fait part de deux courriers reçus en date des 15 et 17 mars 2016, de Mme MATHIEU Nathalie, conseillère municipale, lui indiquant sa démission des deux commissions municipales, à savoir celle de « Vie scolaire » et celle de « Communication, associations, jeunesse et sports ».

Madame le Maire propose aux membres du conseil qu'un nouveau conseiller municipal soit désigné pour remplacer la démissionnaire de ces deux commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-DESIGNE Stéphanie HANZO pour siéger au sein de la commission « Communication, associations, jeunesse et sports »

Aucun candidat ne s'est manifesté pour siéger à la commission vie scolaire.

30/2016 AVIS SUR LE DEMANDE D'ADHESION CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion de :

-Communauté de Communes du Pays de Mirecourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion précitée.

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 15 AVRIL 2016

### 31/2016 AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHESION CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LES VOSGES

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

#### *La demande d'adhésion présentée par :*

- La commune de BEAUFREMONT
- La commune de HARMONVILLE,
- Et la commune de FRAPELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités précitées.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

NEANT